

Questions orales

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, nous ne sommes pas prêts pour le moment à donner suite à ce décret du conseil. J'ajoute que le député a parfaitement raison de dire que nous devrions chercher d'autres moyens de faire parvenir l'argent. En fait, madame le Président, c'est précisément de cela que je m'occupe présentement. Ai-je trouvé un autre moyen de faire parvenir l'argent, madame le Président? Pas encore. J'entends demander à mes collègues . . .

M. Manly: Pourquoi donc n'enregistrez-vous pas cette bande?

M. Munro (Hamilton-Est): J'entends demander à mes collègues s'il n'y aurait pas quelque autre moyen d'y arriver. Si ce moyen existe et que nous le trouvons, je serai le premier, à l'instar de mes collègues, à y recourir, tant il est vrai que nous n'avons pas obtenu la moindre collaboration . . .

M. Manly: Enregistrez-les!

M. Munro (Hamilton-Est): . . . de la part de la province de Terre-Neuve.

* * *

LES PÊCHES**LE COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT KIRBY**

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Étant donné que le rapport Kirby sur les pêcheries de l'Atlantique n'a pas encore été rendu public et qu'un comité spécial du cabinet l'étudie en ce moment, le ministre voudrait-il bien nous dire pourquoi il a déclaré publiquement que les recommandations coûteraient 100 millions de dollars au gouvernement fédéral, alors que nous ne savons même pas comment cette somme serait dépensée?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, un journaliste m'a rendu visite il y a deux ou trois semaines et m'a demandé de lui dire en gros ce que cela pourrait coûter, et c'est là le chiffre que j'ai mentionné.

LE MONTANT ESTIMATIF DES COÛTS MENTIONNÉ PAR LE MINISTRE

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, je me demande si le ministre a mentionné ce montant parce qu'il avait lu le rapport Kirby, ou était-ce tout simplement un chiffre approximatif que le ministre a lancé pour satisfaire la curiosité du journaliste?

Une voix: Ce n'est pas la responsabilité du ministre des Affaires des anciens combattants.

Une voix: Il a déjà répondu à la question. Combien de temps vous a-t-il fallu pour vous en rendre compte?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je n'ai pas lu le rapport. C'était une opinion personnelle.

LE REVENU NATIONAL**LES DONS AUX PARENTS DERRIÈRE LE RIDEAU DE FER—LE RÈGLEMENT DU MINISTÈRE**

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, je voudrais poser ma question au ministre du Revenu national. Un grand nombre de Canadiens qui ont des parents derrière le rideau de fer, notamment en URSS et en Pologne, font parvenir régulièrement à ces derniers des dons en nature et en espèces. Dorénavant, le ministère du Revenu national va exiger que les bénéficiaires attestent au moyen d'une déclaration écrite qu'ils ne sont prestataires d'aucune pension de leur gouvernement, à défaut de quoi les Canadiens ne pourront pas obtenir de dégrèvements fiscaux à l'égard de ces dons.

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Madame le Président, les mesures d'application de la loi de l'impôt sur le revenu dont est chargé le ministère et qui s'appliquent maintenant de façon plus rigoureuse aux dons faits aux personnes résidant à l'étranger découlent de changements apportés aux dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu dans le dernier budget.

[Traduction]

LE POINT DE VUE DU MINISTÈRE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, je voudrais poser au ministre une autre question, puisque les conditions d'obtention d'une attestation pour une personne à charge, vivant dans un pays qui se trouve derrière le rideau de fer sont très différentes de celles des autres pays. Permettez-moi de citer une phrase tirée d'une lettre émanant de son ministère:

Nous avons pu constater que la plupart des habitants de l'URSS et de la Pologne qui ont atteint 65 ans reçoivent une pension qui devrait normalement subvenir à leurs besoins.

Il n'en est tout simplement pas ainsi. Nous savons que ce n'est pas le cas pour bon nombre de personnes vivant derrière le rideau de fer soit en URSS soit en Pologne et qui ont des parents au Canada. Elles ne reçoivent pas suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins, c'est pourquoi leurs parents leur en envoient. N'avons-nous pas affaire ici à des chinoiseries administratives qu'il y aurait lieu de tirer au clair afin que ces Canadiens puissent effectivement bénéficier d'un crédit d'impôt pour l'argent qu'ils envoient à leurs personnes à charge?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Madame le Président, le député soulève le point touchant à la difficulté d'établir les revenus. Je peux l'assurer que je vais examiner de près cette situation, vérifier si vraiment l'allégation qu'il met de l'avant est fondée, et je pourrai lui donner des renseignements à la suite de cet examen.